

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1006 DU 27 MARS 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA PENSÉE DE LA SEMAINE

«Si c'est la raison qui fait l'homme, c'est le sentiment qui le conduit»

JEAN JACQUES ROUSSEAU

Le 55^e numéro de l'année 2014

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS

ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

LES OCCIDENTAUX

UTILISENT

LEUR SYSTÈME

FINANCIER

POUR MAINTENIR

LEUR DOMINATION

GRÈVE DE LA FAIM

DE

JOCELYN PINARD

ET

PATRICE GILLES

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 7

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 11

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 14

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 17

L'AGENDA page 18

Nombre de pages :21

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila ; Wesley Aminata.**

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB : <http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE,

LA FINANCE ARME DÉCISIVE DES OCCIDENTAUX

Il est incontestable que l'Occident qui domine le monde depuis au moins deux siècles voit son pouvoir diminuer inéluctablement . Cependant il dispose encore de moyens pour sinon garder le pouvoir total mais pour limiter le rythme de son déclin . C'est en effet grâce au système financier qu'il a mis en place qu'il donne encore l'impression de toujours diriger notre planète . On le voit bien avec la Russie après l' Iran et en attendant la Chine . Le système de sanctions reste identique à lui même : les gouvernements de l'Occident utilisent les nombreux mécanismes financiers qu'il contrôle pour faire plier la Russie auxquels il faut ajouter les médias. La gouvernance financière occidentale du monde est l'ensemble des processus, règles, normes, valeurs et institutions grâce auxquels ses différents acteurs (organismes publics locaux, d'État et internationaux, entreprises, mouvements sociaux et citoyens, entre autres) gèrent les actifs et les flux financiers. Gestion qui s'insère dans le cadre de systèmes et de marchés financiers présents sur tous les territoires, aussi bien à l'échelle mondiale que locale. Au cours des dernières décennies, la globalisation progressive des marchés financiers et l'ouverture croissante aux marchés extérieurs ont fait que la gouvernance financière à l'échelle mondiale (problématiques, activités et défis) occupent aujourd'hui une place prépondérante au détriment des systèmes financiers nationaux ou locaux. La finance est un sous-système économique qui remplit trois fonctions spécifiques : tout d'abord, garantir la circulation des transactions financières ; ensuite, réunir l'épargne et la mettre au service de projets d'investissement ; enfin, évaluer le risque, lui attribuer une valeur et faire en sorte qu'il soit rentable. Les

institutions internationales qui possèdent le plus de poids dans la finance mondiale sont le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le G7, transformé récemment en G20. Par ailleurs, mais tout aussi importants, il existe des organismes régulateurs, c'est-à-dire dont la fonction exclusive est l'élaboration de normes relatives à l'organisation de la finance et la surveillance de leur exécution, sans toutefois que ces organismes interviennent directement sur le marché financier. Il est également important d'observer la hiérarchie qui s'établit entre ces institutions dans le cadre de la gouvernance mondiale. Concrètement, l'indépendance du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC par rapport à la tutelle des Nations unies établit un équilibre de pouvoir qui s'avère favorable aux premiers et à leurs politiques néo-libérales et relègue l'ONU au rang d'acteur de second plan ou dans un simple rôle testimonial en ce qui concerne la promotion du développement international. Pour faire plier l'Occident il faut donc s'attaquer à ses mécanismes financiers . Les pays émergents l'ont bien compris en prenant la décision de construire un autre système financier .

GRÈVE DE LA FAIM DE JOCELYN PINARD ET PATRICE GILLES

Jocelyn PINARD et Patrice GILLES sont en grève de la faim depuis le 10 mars 2014 pour le respect de leurs justes droits (déjà 15 jours sans manger..) dans un conflit qui les oppose à leur employeur, la Multinationale TOTAL . Voilà déjà quatre années sans le règlement de leur dû, suite à la liquidation de la Société SODISKA dont ils étaient salariés. Comme le prévoit l'article L 1224-1 du Code du Travail, les salariés sont rattachés directement au fonds de commerce, qui dans le cas présent est propriété de TOTAL Guadeloupe. Total rétorque que le fonds de commerce est en ruines, ce qui est totalement faux. De fait, l'article 1224, alinéa 1, stipule que pour qu'un fonds de commerce soit en ruine, il ne doit exister ni éléments corporels, ni éléments incorporels. Or, chacun peut constater de visu l'existence de bâtiments dont Total Guadeloupe paie un loyer à Total France. Ces deux personnes sont encore salariés dans la mesure où ils n'ont pas fait l'objet de licenciement. Pour faire respecter leurs droits fondamentaux et leur dignité de travailleur, Jocelyn PINARD et Patrice GILLES ont

décidé déclencher une grève de la faim illimitée.

Le comité de soutien lance un appel aux Guadeloupéennes, et Guadeloupéens : « ne les laissons pas mourir .Mobilisons nous et soutenons les camarades contre la rapacité et l'inhumanité de la Multinationale TOTAL dont on connaît les exactions à travers le monde.Rejoignons massivement le Comité de Soutien ».

ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES , TECHNOLOGIE

LES RESTRICTIONS D' EAU CONTINUENT

La Préfète de Guadeloupe a signé hier un nouvel arrêté de limitations provisoires des usages de l'eau. Celui-ci interdit à toute heure l'arrosage des potagers et des espaces verts ou encore le lavage des véhicules et bateaux. Le communiqué de la Préfecture de Guadeloupe est le suivant :

« Depuis le mois de janvier, il a été constaté une diminution progressive des réserves en eau. Ainsi, sur les rivières, les seuils de vigilance ont été atteints progressivement sur la majorité des stations de suivi et le seuil d'alerte vient d'être franchi sur deux d'entre elles. Compte-tenu de la forte demande de consommation, les gestionnaires de réseaux ont rencontré rapidement des difficultés pour satisfaire la demande sur certains secteurs de la Guadeloupe. Afin d'assurer une distribution acceptable sur le réseau d'eau potable, des tours d'eau ont été mis en place lorsque la situation l'exigeait. Le réseau d'irrigation a également été sollicité depuis le 13 mars afin de diminuer la pression sur la ressource.Le 18 mars 2014, un premier arrêté de restriction des usages a été pris afin que chacun puisse contribuer dans la vie de tous les jours, dans ses activités professionnelles ou de loisir, à l'effort collectif. Malgré les mesures en place, les difficultés persistent sur les réseaux. Les conditions météorologiques défavorables annoncées et une dégradation prévisible des niveaux d'eau dans les rivières les jours prochains, nécessitent un renforcement des mesures de limitation des prélèvements d'eau afin de préserver la ressource en eau pour les besoins prioritaires de la population ». Des contrôles du service de la police des eaux sont d'ores et déjà planifiés afin de veiller au respect des dispositions arrêtées. Une attention particulière sera observée dans les secteurs soumis à de fortes

tensions en matière d'alimentation en eau potable ».

SANTÉ

L'AUTISME EST LA CONSÉQUENCE D'ANOMALIES DANS LE CERVEAU

Des chercheurs américains ont découvert que l'autisme serait une conséquence d'anomalies qui interviendraient au niveau de certaines structures cérébrales au cours du développement neuronal. Ainsi, il serait possible de dépister très précocement les enfants à risque. C'est ce que révèle une étude publiée dans la dernière édition du New England Journal of Medicine (NEJM). Trouble du comportement qui se définit par une inadaptation à l'environnement social et à une impossibilité de communiquer avec le monde extérieur, l'autisme se manifeste dès la petite enfance et persiste à l'âge adulte. Selon les spécialistes, il existerait plusieurs formes plus ou moins graves de cette affection qui se caractérise par de nombreux symptômes pouvant varier d'un patient à l'autre. Avant l'âge de 20 ans, on estime qu'un enfant sur 150 est touché par ce type de trouble, soit plus de 100 000 jeunes Français. Actuellement, on évalue entre 400 000 et 600 000 le nombre de personnes atteintes, vivant sur le territoire hexagonal. Considéré comme un trouble de développement du cerveau, l'autisme reste mystérieux et jusqu'à présent aucune lésion cérébrale ne permet d'en expliquer la survenue. Forts de ces différents constats, Thomas R. Insel, MD et ses collaborateurs de l'Institut américain de la santé mentale (NIMH) ont cherché à découvrir s'il était possible de montrer que le cerveau des futurs autistes subissait des modifications structurelles au cours du développement entraînant sa désorganisation. S'ils aboutissent, ils auront réussi à montrer que le processus à l'origine de ce trouble se déroule??bien avant la naissance et qu'il est donc possible de détecter sa survenue en amont. Pour cela, ils ont comparé les échantillons de tissu cérébral post-mortem de 11 enfants autistes âgés de 2 à 15 ans au moment de leur décès à ceux de 11 autres ne montrant aucunes caractéristiques de ce trouble. Ils ont tout particulièrement analysé plus de 25 gènes connus pour servir de biomarqueurs spécifiques à des cellules cérébrales constituant les différentes couches du cortex. Les chercheurs ont, très vite constaté que ces biomarqueurs étaient absents chez 91 % des autistes et chez seulement 9 % des enfants témoins. Plus exactement, ils ont découvert que cela ...

touchait surtout les lobes frontaux et temporaux du cerveau, qui sont notamment impliqués dans les fonctions sociales, émotionnelles, de la communication et du langage. Cette découverte, qui aide à mieux comprendre les mécanismes à l'origine de l'autisme, ouvre la voie à de nouvelles stratégies tant au niveau du diagnostic de la maladie que de son possible traitement...

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉNONCE LE RATTACHEMENT DE LA CRIMÉE À LA RUSSIE

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté jeudi une résolution dénonçant le référendum en Crimée sur le rattachement de la péninsule à la Russie, estimant qu'il n'avait aucune validité. La résolution a recueilli 100 voix pour, 11 voix contre et 58 abstentions, sur les 193 Etats membres. Un certain nombre de pays n'ont pas pris part au vote. Contrairement à celles soumises au Conseil de sécurité, les résolutions de l'Assemblée générale ne font pas l'objet d'un veto et ne sont pas contraignantes. Dans sa résolution, l'Assemblée générale note que le référendum qui s'est tenu dans la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol le 16 mars 2014 « n'était pas autorisé par l'Ukraine » et souligne que ce référendum « n'a aucune validité et ne saurait donc servir de fondement à une quelconque modification du statut de la République autonome et de Sébastopol. » L'Assemblée générale « demande à tous les États, organisations internationales et institutions spécialisées de ne reconnaître aucune modification du statut de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol résultant de ce référendum et de s'abstenir de tout acte ou contact susceptible d'être interprété comme valant reconnaissance de ce statut tel que modifié. » Les autorités russes ont entériné le rattachement de la Crimée, ukrainienne depuis 1954, à leur territoire, à la suite du référendum par lequel 97% des électeurs ont choisi de rejoindre la Fédération de Russie. Dans sa

résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies « demande à tous les États de mettre fin et renoncer à toute action visant à rompre partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. » Elle « exhorte toutes les parties à chercher immédiatement à régler, par des moyens pacifiques, la situation en Ukraine, notamment par un dialogue politique direct, à faire preuve de retenue, à s'abstenir de tout acte unilatéral et de tout discours incendiaire susceptibles d'accroître les tensions et à participer pleinement aux efforts internationaux de médiation. »

L'assemblée générale a aussi condamné la France pour le référendum à MAYOTTE ;

AMÉRIQUE CARAÏBES

LE PARLEMENT CUBAIN DISCUTE SUR UN PROJET DE LOI SUR LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

L'Assemblée Nationale du Pouvoir Populaire de Cuba analysera samedi au cours d'une séance extraordinaire le projet de Loi sur les Investissements Étrangers. José Luis Toledo, président de la Commission Permanente pour les Questions Constitutionnelles et Juridiques de cet organe a fait savoir que l'on prévoit l'analyse et l'adoption du compte rendu sur le Projet par les membres de ce groupe et de celui des Questions Économiques, chargés de réaliser le travail législatif préalable au débat parlementaire. Dans des déclarations qu'il a faites à notre station de radio il a indiqué : « Un travail très intense est fait avec tous les députés , avec tous les spécialistes et avec toutes les personnes à la recherche d'un consensus nous permettant de trouver des solutions sur ce thème, Si nous ne faisons pas cela, nous ne pourrions pas légiférer. Il faut tenir compte du fait que notre Assemblée Nationale a une particularité : elle n'est pas un organe qui siège en permanence, C'est-à-dire, nos députés ne sont pas rémunérés pour leur charge. Nous tenons des sessions ordinaires deux fois par an. L'Assemblée tient des séances extraordinaires à la demande du Conseil d'État ou d'un nombre déterminé d'élus. Pour sa part, Déborah Rivas, directrice générale des Investissements Étrangers au Ministère du Commerce Extérieur a souligné que le Projet de Loi a été élaboré en tenant compte des changements qui sont introduits dans notre pays pour actualiser le modèle économique suivant les Grandes

Lignes du 6e Congrès du Parti Communiste de Cuba. Déborah Rivas a également expliqué que le projet de loi inclut 34 principes généraux et 11 politiques sectorielles pour les investissements étrangers ayant pour but de contribuer au développement de l'économie nationale avec des capitaux étrangers. Elle a ajouté au sujet du projet de Loi sur les Investissements Étrangers : «Il donne des informations aux investisseurs sur les procédés, les démarches, les études qu'ils doivent faire pour que leurs propositions d'investissement soient approuvées. Il faut élever le taux de croissance annuelle de notre économie pour obtenir un développement prospère et durable du pays à court terme ».

LES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE VEULENT S'ÉQUIPER EN SATELLITES D'OBSERVATION

Sous-équipée jusqu'ici, l'Amérique latine est l'un des nouveaux terrains de jeu commerciaux pour tous les constructeurs de satellites d'observation du monde entier. La plupart des pays d'Amérique latine sont en train d'exprimer, voire de formaliser, un besoin dans le domaine de l'observation de la terre civile et militaire. Profitant de leur croissance, les pays qui sont prêts à se lancer dans l'achat d'un système d'observation spatiale, sont intéressés par l'identification puis le contrôle de leurs ressources naturelles sur terre comme sur mer (agriculture et pêche) ainsi que par les dossiers sécuritaires comme la lutte contre les trafics, notamment les narcotrafiquants. Et au-delà avec des enjeux de défense nationale. C'est le Chili, qui a été le précurseur, avec le programme SSOT (nom de code : Fasat Charlie), un programme de nouvelle génération beaucoup plus performant que ceux qui existaient déjà sur le continent sud-américain (Venezuela, Brésil...). Gagné de haute lutte par ADS face au consortium américano-canadien MDA, il est opérationnel depuis 2011. "Nous voulons construire nos succès à partir de celui du Pérou, qui est un client référent et respecté dans la région", explique-t-on chez ADS. L'acquisition par le Chili d'un satellite d'observation performant a aiguisé les appétits des pays de la région et a peu à peu entraîné une dynamique en Amérique latine, où les pays ont la volonté d'acquérir une autonomie en matière d'observation spatiale. Satisfait de son système SSOT, Santiago pense déjà au suivant. Les constructeurs anticipent pour fin 2014, début 2015 un appel d'offre pour "Fasat Delta", le deuxième satellite qui remplacera à l'horizon de 2018 "Fasat Charlie". Soit trois ans environ pour mettre au point

le futur satellite chilien. Présents au salon de défense de Santiago FIDAE, les deux constructeurs tricolores, tout comme leurs rivaux internationaux, notamment les israéliens d'IAI, très redoutés pour leur offre, ont été très actifs pour attirer les décideurs sur leur stand et chalet. Au Pérou, ADS a également une longueur d'avance sur TAS. Lima a sélectionné la filiale spatiale du groupe Airbus pour la fourniture d'un satellite d'observation. Les négociations sont terminées. Si le contrat met du temps à être finalisé, ce ne serait aujourd'hui plus qu'une question de temps. "Nous sommes très avancés au Pérou", confirme-t-on chez ADS où on croise les doigts pour obtenir un contrat de gouvernement à gouvernement (Pérou/France) très, très prochainement. En Colombie, l'élection présidentielle prévue en mai devrait retarder quelque peu le processus de sélection. Mais tous les constructeurs (ADS, TAS, Lockheed Martin, IAI, les espagnols Deimos et ITP-Seiner, ont déjà répondu aux demandes d'informations (RFI, Request for information) lancé fin 2013 par la force aérienne de la Colombie, qui elle aussi veut avoir son satellite d'observation (SOT-COL, satellite d'observation de la Terre de la Colombie). Selon des sources concordantes, les israéliens IAI auraient fait une offre agressive... mais qui est non engageante à ce stade. "C'est prématuré de dire que les Israéliens sont favoris", assure-t-on à La Tribune. Car le processus de sélection est suspendu pendant la campagne de l'élection présidentielle. Les Colombiens devraient sans doute réélire Juan Manuel Santos. Dans ce contexte, Bogotá devrait lancer un appel d'offre vers la fin de l'été. La Bolivie est également très intéressée par l'acquisition d'un satellite d'observation. "Les Boliviens ont identifié un besoin", souligne-t-on chez TAS, qui ne s'attend pas à un appel d'offre avant 2016. Une compétition où il faudra compter sur les Chinois, très présents en Bolivie dans le domaine des télécoms. "Ils nous ont dit que la compétition serait ouverte", précise-t-on chez ADS, qui anticipe quant à lui un appel d'offre fin 2014, début 2015. "Ils sont très intéressés par ce que l'on propose", précise-t-on dans la division spatiale d'Airbus Group. Enfin, TAS concourt actuellement sur le segment sol d'un satellite de télécoms bolivien. Dans la continuité du projet de télécoms duals SGDC-1 remporté par TAS, le Brésil a exprimé de gros besoins avec l'acquisition de deux satellites optiques (programme Carponis) et un satellite radar (lessonia). Des projets qui pourraient se formaliser en 2015 après l'élection présidentielle prévue en octobre et qui seront également l'objet d'importants transferts de technologies (ToT). On veut croire chez ADS que la compétition

reste ouverte au Brésil après SGDC-1. Pour sa part, le Mexique devrait lancer des programmes d'observation spatiale fin 2015, début 2016. Et les deux constructeurs français ont déjà commencé à labourer le terrain en organisant avec la Direction générale de l'armement (DGA) il y a une semaine une table-ronde au Mexique.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

Après une baisse générale en début de séance dans le sillage de Wall Street, les Bourses asiatiques se sont partagées au fil des heures entre le rouge et le vert... A Tokyo, l'indice Nikkei a gagné 1,01% à la clôture après avoir chuté de 1,2% en début de séance sous l'effet de détachements de très nombreux coupons ce matin. De son côté, Hong Kong cède 0,2% en séance et le Shanghai Composite relâche 0,4%, mais Taiwan avance de 0,4% et Séoul progresse de 0,7%. Enfin, Sydney recule de 0,5%, alors que Singapour prend 0,4% et Bombay (indice BSE Sensex) gagne 0,5% en matinée. Les marchés ont été surpris par le ton sévère de Barack Obama vis-à-vis de la Russie. Le président américain a notamment déclaré hier soir depuis Bruxelles qu'être complaisant envers Moscou au sujet de son annexion de la Crimée reviendrait à ignorer les leçons de la seconde guerre mondiale... Il s'est dit déterminé à renforcer les sanctions contre la Russie si elle ne change pas de position sur l'Ukraine. Le dirigeant américain a aussi appelé l'Europe à réduire sa dépendance au gaz russe, et a proposé d'exporter du gaz de schiste américain vers le Vieux continent. En Chine ce matin, un nouvel indicateur macro-économique est venu confirmer le ralentissement de la deuxième économie mondiale. Par ailleurs, les taux interbancaires à court terme se sont encore tendus ce matin, la banque centrale chinoise continuant d'éponger des liquidités sur le marché... Le calme est cependant revenu sur le secteur bancaire chinois, après une intervention décisive des autorités pour rassurer les clients d'une banque régionale de l'est de la Chine victime de rumeurs de faillite.

ÉTATS UNIS

Wall Street terminait ce jeudi en repli, après une révision en hausse de la croissance américaine du 4ème trimestre et des chiffres hebdomadaires relativement rassurants de l'emploi. Hier, la cote américaine avait corrigé dans le sillage de King Digital (concepteur de "Candy Crush" introduit sur le NYSE) et de Facebook... Ce soir, le DJIA fléchissait de 0,03% à 16.264 pts. Le Nasdaq abandonnait 0,54% à 4.151 pts et le S&P500 régressait de 0,19% à 1.849 pts. Selon le Département américain au Commerce ce jeudi, la croissance du PIB des Etats-Unis pour le quatrième trimestre 2013 est ressortie à +2,6% en lecture finale et en rythme annualisé, contre +2,7% de consensus et +2,4% précédemment estimé. L'indice de prix rattaché au PIB a grimpé sur un rythme de 1,6%, en ligne avec les attentes et la précédente évaluation. Cette troisième estimation du PIB du quatrième trimestre fait donc ressortir une expansion de 2,6% aux USA pour le T4, ainsi qu'une croissance de 1,9% du PIB des Etats-Unis pour l'ensemble de l'année dernière. Cette révision en hausse à +2,6% au quatrième trimestre résulte d'un rythme de dépenses de consommation plus élevé qu'auparavant estimé. La croissance américaine était de 4,1% sur le 3ème trimestre 2013. Elle est attendue en ralentissement à 2% environ pour le 1er trimestre 2014.

EUROPE

Les bourses européennes ont fini en ordre dispersé jeudi . À Paris, le CAC 40 a terminé à -0,14% à 4.379,06 points. Le Footsie britannique a perdu 0,26% et le Dax allemand a fini quasiment stable, à +0,03%. Les indices EuroStoxx 50 et FTSEurofirst 300 ont progressé légèrement, respectivement de 0,11% et 0,16%, grâce entre autres à la progression des marchés espagnol (+0,57%) et italien (+0,31%) . Les investisseurs en Europe surveillent une possible évolution de la politique monétaire de la Banque centrale européenne pour soutenir une économie dont la reprise semble se ralentir. Ils ont été surpris par les propos du président de la Bundesbank, le très orthodoxe Jens Weidmann, évoquant cette semaine une possible baisse par la BCE de ses taux directeurs ainsi que d'éventuels achats d'actifs.

CHANGE

L'euro reculait légèrement face au dollar jeudi, continuant à pâtir des commentaires jugés prudents de plusieurs responsables de la Banque centrale européenne (BCE) et suggérant de possibles mesures d'assouplissement monétaire. Vers 19H00 GMT, l'euro valait 1,3748 dollar - tombant même à 1,3726 dollar, son niveau le plus faible en trois semaines - contre 1,3781 dollar mercredi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne baissait également face à la devise nipponne, à 140,46 yens - après être tombée vers 16H05 GMT à 140,14 yens, au plus bas en trois semaines - contre 140,57 yens mercredi soir. Le dollar montait un peu face à la monnaie japonaise, à 102,16 yens, contre 102,00 yens mercredi soir. "La faiblesse généralisée de l'euro depuis quelques jours est la conséquence directe de propos tenus par divers responsables de la BCE cette semaine mettant en avant le taux très bas de l'inflation en zone euro et les inquiétudes croissantes liées au niveau élevé" de la monnaie unique, relevait Omer Esiner de Commonwealth Foreign Exchange. Le président de la Banque centrale européenne Mario Draghi a notamment réaffirmé mardi qu'il était "prêt à prendre des mesures supplémentaires" si l'inflation ne retrouvait pas des niveaux plus élevés. Vers 19H00 GMT, la livre britannique progressait face à l'euro, à 82,73 pence pour un euro comme face au billet vert, à 1,6617 dollar pour une livre. La monnaie suisse montait légèrement face à l'euro, à 1,2182 franc suisse pour un euro, mais baissait face au dollar, à 0,8861 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2131 yuans pour un dollar, contre 6,2087 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.296 dollars au fixing du soir - après être tombée vers 09H00 GMT à 1.291,61 dollars, son niveau le plus faible en plus de six semaines - contre 1.304 dollars mercredi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole ont terminé la séance en nette hausse jeudi à New York, soutenus par la perspective d'un regain de demande aux Etats-Unis, premier consommateur mondial d'or noir. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en mai s'est apprécié de 1,02 dollar sur le New York Mercantile Exchange (Nymex) pour s'établir à 101,28 dollars. Le marché semble avoir complètement ignoré l'annonce (mercredi) d'un bond des réserves de brut aux Etats-Unis, habituellement signe d'un accès de faiblesse de la demande

énergétique, a observé Bart Melek de TD Securities. Les investisseurs se sont concentrés sur le fait que les stocks de Cushing (en Oklahoma, où est stocké le pétrole servant de référence au baril de WTI) ont baissé à leur plus bas niveau depuis janvier 2012. Ce recul est la conséquence directe de la mise en route fin janvier de nouvelles capacités de l'oléoduc Seaway reliant Cushing aux raffineries du golfe du Mexique. Une grande partie de ces infrastructures sont justement en période de maintenance et fonctionnent au ralenti. Mais les travaux devraient toucher à leur fin dans les semaines à venir et leur consommation de brut devrait alors repartir de l'avant. Le prix du baril de WTI a aussi été aidé par des indicateurs américains qui sans être exceptionnels, sont corrects, a relevé Bart Melek.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT

LA REQUALIFICATION DES CDD

L'employeur qui conclut un contrat à durée déterminée avec un salarié n'est pas à l'abri d'une requalification de ce contrat en contrat à durée indéterminée. Il doit en effet respecter des règles strictes pour l'éviter. La requalification du CDD en CDI se veut suffisamment dissuasive pour assurer le respect de la réglementation relative aux CDD. Ses conséquences sont en effet importantes pour l'employeur. Celui-ci devra verser au salarié une indemnité spécifique au moins égale à un mois de salaire. En outre, en cas de CDD successifs séparés par des périodes d'interruption, il pourra avoir à lui verser des rappels de salaires au titre de ces périodes s'il est avéré que le salarié se tenait à sa disposition. Enfin, la requalification entraînera, en cas de rupture ultérieure du contrat, l'application des règles du licenciement, avec toutes ses conséquences, notamment financières. Tour d'horizon des règles à respecter pour ne pas en arriver là...

Respecter les interdictions spécifiques

Le CDD peut être requalifié en CDI s'il est conclu pour :

- pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise.
- remplacer un salarié gréviste
- effectuer certains travaux particulièrement dangereux
- faire face à un accroissement temporaire d'activité pour des postes ayant fait l'objet d'un licenciement économique dans les 6 mois précédant l'embauche.

Choisir parmi les cas de recours autorisé

Les cas de recours au CDD sont limitativement prévus par le Code du travail. En dehors de ces cas de recours, le contrat peut être requalifié en CDI. Ainsi, un CDD ne peut être conclu que pour :

- un remplacement (en cas d'absence ou de suspension du contrat de travail d'un salarié) ;
- un accroissement temporaire d'activité ;
- un emploi saisonnier ;
- un emploi d'usage.

A noter qu'il existe un CDD à objet défini et des CDD conclus dans le cadre de la politique de l'emploi, qui obéissent à des règles particulières.

Respecter la forme du contrat

Le CDD est réputé à durée indéterminée en l'absence d'écrit. Sont assimilés à un défaut d'écrit :

- le défaut de transmission du contrat ou de l'avenant de renouvellement, ou leur transmission tardive ;
- l'absence de signature du contrat par le salarié, sauf s'il a, de mauvaise foi ou frauduleusement, refusé de le signer.

Le contrat doit également comporter une définition précise de son motif sous peine de requalification. La jurisprudence fait produire les mêmes effets à l'absence d'une mention essentielle du contrat. Il en va ainsi de l'absence du nom et de la qualification du salarié remplacé (Décision de la chambre sociale de la Cour de cassation du 16 février 2012) ou de l'indication d'une durée minimale dans un contrat sans terme précis (Décision de la chambre sociale de la Cour de cassation du 28 septembre 2005). En revanche, l'absence

de certaines mentions destinées à l'information du salarié, telle que la mention de la convention collective applicable, ne suffisent pas à entraîner la requalification.

Respecter les durées minimales et maximales

La requalification est encourue en cas de violation des règles sur la durée et le renouvellement du contrat. La durée totale du CDD conclu avec un terme précis pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire ne peut pas en principe excéder 18 mois. Il est renouvelable une fois pour une durée déterminée qui, ajoutée à la durée du contrat initial, ne peut pas excéder cette limite. Le contrat sans terme précis doit obligatoirement comporter, à peine de requalification, une durée minimale, librement fixée par les parties. Il n'est en principe soumis à aucune durée maximale.

Faire attention à la succession de contrats

Sous peine de requalification, à l'issue d'un CDD ou d'un contrat de mission, il ne peut être recouru, pour pourvoir le même poste, ni à un CDD, ni à un contrat de travail temporaire, avant l'expiration d'un délai de carence égal :

- au tiers de la durée du contrat initial, renouvellement inclus, si cette durée est de 14 jours ou plus ;
- à la moitié de la durée du contrat initial, renouvellement inclus, si cette durée est inférieure à 14 jours.

La succession de contrats sur des postes différents avec un même salarié sans interruption est possible uniquement en cas de remplacement et d'emplois saisonniers ou d'usage. En dehors de ces cas, il est possible de conclure un nouveau contrat avec le même salarié après un certain délai mais, si ce délai est bref, le juge pourra considérer qu'il y a fraude à la loi.

Respecter la date de fin du contrat

Lorsque la relation contractuelle se poursuit après l'échéance du terme du CDD, en dehors des cas visés par la loi, celui-ci devient à durée indéterminée, et le salarié conserve l'ancienneté acquise au terme du CDD.

Qui peut demander la requalification?

Seul le salarié peut se prévaloir de l'inobservation des dispositions relatives aux CDD, édictées dans son intérêt. Une organisation syndicale peut toutefois engager une action en requalification sans justifier d'un mandat du salarié, si le salarié est informé de cette action et qu'il ne s'y oppose pas. L'employeur n'est en revanche pas recevable à faire valoir qu'un contrat conclu en violation des dispositions légales est réputé à durée indéterminée. Enfin, le juge ne peut pas requalifier d'office un CDD en CDI.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2012, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

FÉVRIER 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en janvier 2014:68 470 (+4,6% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en janvier 2014 : 216.

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS DE MARS 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de février 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de février 2014.

MARS 01

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi

des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

MARS 05

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014.
- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

MARS 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

MARS12

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

MARS 15

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.
- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés :

versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant. • Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

MARS 20

• Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande). • Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

MARS 25

• Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

MARS 31

• Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes. • Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue. • Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n° 1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) à transmettre au service des impôts.

LA NATION À VOTRE SERVICE